

STATCAN ET LA COVID-19 : DES DONNÉES AUX CONNAISSANCES, POUR BÂTIR UN CANADA MEILLEUR



La COVID-19 et la suppression d'emplois : une réflexion à plus long terme

par Ping Ching Winnie Chan, René Morissette et Hanqing Qiu

Date de diffusion : le 10 juin 2020



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2020

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.



La COVID-19 et la suppression d'emplois : une réflexion à plus long terme

par Ping Ching Winnie Chan, René Morissette et Hanqing Qiu

Il est encore trop tôt pour savoir combien de travailleurs canadiens **perdront leur emploi**, c'est-à-dire qu'ils seront mis à pied de façon **permanente**¹, en raison de la pandémie de COVID-19, et ce qu'il adviendra d'eux financièrement par la suite. Certains points de repère se dégagent cependant du passé. Bien qu'ils ne permettent pas nécessairement de prédire avec exactitude les répercussions de la pandémie sur la suppression d'emplois, ils offrent une perspective à long terme à partir de laquelle on peut évaluer les prochains mouvements du marché du travail. L'objet du présent article consiste à mettre ces constatations en évidence.

Ce que nous savons jusqu'à présent

En moyenne, 12,4 % des travailleurs canadiens rémunérés âgés de 15 à 64 ans ont été mis à pied, sur une **base mensuelle**, depuis février 2020 (tableau 1). En comparaison, les taux moyens mensuels de mise à pied pendant les deux premiers mois suivant les ralentissements précédents du marché du travail se situaient entre 2,5 % et 3,5 %.

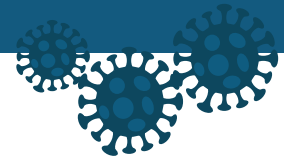
Au cours des trois dernières récessions (1981-1982, 1990-1992 et 2008-2009), les jeunes travailleurs, les travailleurs moins scolarisés et les travailleurs récemment embauchés étaient plus susceptibles d'être mis à pied — de manière temporaire ou permanente — que les autres employés (Chan, Morissette et Frenette, 2011). Jusqu'à présent, pendant la crise actuelle, c'est encore le cas : les taux de mise à pied depuis février 2020 ont été plus élevés chez les groupes susmentionnés que chez les autres groupes de travailleurs (tableau 1).

Au cours des trois dernières récessions, environ 45 % de tous les travailleurs mis à pied l'ont été de manière permanente (tableau 1), et le reste, de manière temporaire. Toutefois, les travailleurs mis à pied temporairement n'étaient pas à l'abri d'une perte d'emploi subséquente : environ 15 % d'entre eux ont perdu leur emploi l'année suivante.

Pour comprendre les répercussions à long terme de la pandémie de COVID-19 sur les travailleurs canadiens, il est essentiel de saisir l'ampleur des mises à pied **permanentes** (c.-à-d. des pertes d'emploi) auxquelles elle donnera lieu. La raison est simple : pour de nombreux travailleurs, la perte d'un emploi engendre une perte de gains non seulement à court terme, mais aussi à plus long terme (Jacobson, Lalonde et Sullivan, 1993; Morissette, Zhang et Frenette, 2007; Morissette, Qiu et Chan, 2013). De la fin des années 1970 jusqu'au début des années 2010, au moins 1 travailleur mis à pied de manière permanente sur 5 a vu ses gains réels diminuer d'au moins 25 %, même cinq ans après la perte de leur emploi (graphique 1).

Les prestations d'assurance-emploi peuvent compenser une partie de la perte de gains, mais ces prestations sont habituellement épuisées au bout d'un an. En conséquence, cinq ans après la perte d'emploi, la perte de gains des travailleurs déplacés peut seulement être atténuée par la progressivité du système fiscal et de transfert et, pour certaines personnes mariées ou vivant en union libre, par une augmentation des heures travaillées annuellement par leur conjoint (Stephens, 2002).

1. Une mise à pied temporaire survient lorsque le travailleur mis à pied retourne travailler pour son employeur au cours de l'année de la mise à pied ou la suivante. Autrement, une mise à pied est considérée comme **permanente**.



Ce que nous ne savons pas

Le nombre de travailleurs canadiens qui finiront par perdre leur emploi en raison de la pandémie de COVID-19 demeure inconnu, de même que la manière dont ils s'en tireront par la suite. L'ampleur des répercussions négatives de la pandémie sur les travailleurs canadiens, à plus long terme, dépend de plusieurs facteurs reliés entre eux, y compris la mesure dans laquelle elle :

- aura une incidence sur les dépenses de consommation, tandis que les ménages tentent d'améliorer leurs finances;
- réduira les exportations, tandis que les partenaires commerciaux du Canada prennent des mesures pour relancer leur activité économique;
- mettra en veilleuse les investissements, tandis que les entreprises composent avec des incertitudes liées à la vitesse de la reprise et à la possibilité de confinements subséquents;
- ralentira la création d'entreprises et augmentera la fermeture d'entreprises (p. ex. magasins de détail traditionnels);
- incitera les entreprises à automatiser certaines tâches par l'utilisation de robots et d'algorithmes informatiques;
- encouragera les entreprises à accroître leur capacité de télétravail et de ventes en ligne, à adopter le travail par quarts et à modifier l'environnement de travail pour protéger les travailleurs contre les vagues subséquentes du virus;
- aura une incidence sur l'emploi en générant de nouveaux coûts opérationnels liés à la mise en œuvre de mesures sanitaires et de distanciation physique en milieu de travail;
- réduira les prix mondiaux du pétrole et l'emploi dans le secteur de l'énergie;
- incitera les travailleurs mis à pied à prendre leur retraite plus tôt, à améliorer leurs compétences, ou à déménager dans des régions dynamiques, tandis que la pandémie s'estompe.

STATCAN ET LA COVID-19 : DES DONNÉES AUX CONNAISSANCES, POUR BÂTIR UN CANADA MEILLEUR



Tableau 1
Certaines statistiques — ralentissements actuel et précédents du marché du travail

| | Taux mensuel moyen de mises à pied | | | |
|--|------------------------------------|-------------|-------------|---------------------------------------|
| | 1981 à 1982 | 1990 à 1992 | 2008 à 2009 | Février-mars et mars-avril 2020 |
| Ralentissement du marché du travail | pourcentage | | | |
| Dans l'ensemble | 3,5 | 3,4 | 2,5 | 12,4 |
| Hommes | 3,9 | 4,1 | 3,3 | 12,2 |
| Femmes | 2,9 | 2,5 | 1,8 | 12,6 |
| Groupe d'âge | | | | |
| 15 à 24 | 5,2 | 4,8 | 4,1 | 25,1 |
| 25 à 44 | 2,9 | 3,1 | 2,1 | 10,7 |
| 45 à 64 | 2,8 | 2,9 | 2,3 | 9,9 |
| Niveau de scolarité | | | | |
| Inférieur au baccalauréat | 3,8 | 3,8 | 3,0 | 15,1 |
| Baccalauréat ou niveau supérieur | 1,2 | 0,8 | 1,1 | 7,2 |
| Ancienneté dans l'emploi | | | | |
| Moins de 2 ans | 6,2 | 6,2 | 4,3 | 17,7 |
| 2 à 5 ans | 2,5 | 2,2 | 2,0 | 13,2 |
| Plus de 5 ans | 1,3 | 1,4 | 1,4 | 8,2 |
| Travailleurs mis à pied de manière permanente en pourcentage de l'ensemble des travailleurs mis à pied | 46,2 | 46,4 | 44,6 | ... |
| Pourcentage de travailleurs mis à pied temporairement qui ont perdu leur emploi l'année suivante | 15,2 | 16,4 | 15,4 | ... |

...n'ayant pas lieu de figurer

Notes : Travailleurs rémunérés âgés de 15 à 64 ans. Les taux mensuels de mises à pied comprennent les mises à pied temporaires et permanentes et sont calculés pour les deux premières paires de mois de chaque ralentissement du marché du travail.

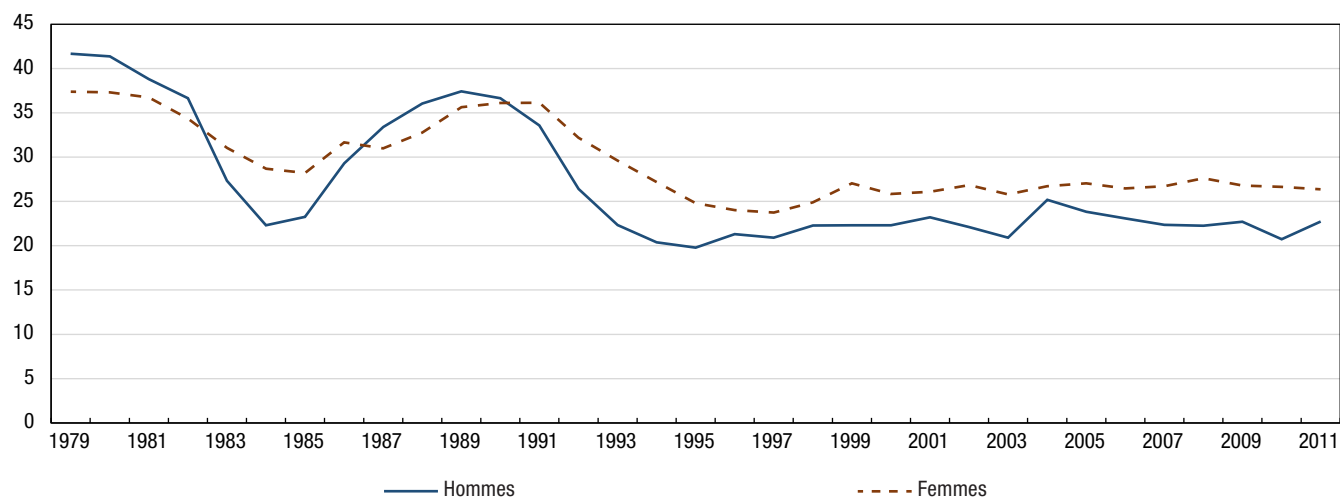
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active et Fichier de données longitudinales sur la main-d'oeuvre.



Graphique 1

Pourcentage de travailleurs mis à pied de manière permanente dont les gains réels 5 ans après la perte d'emploi sont au moins 25 % inférieurs à ceux de l'année précédant la perte d'emploi, 1979 à 2011

pourcentage



Note : Travailleurs mis à pied âgés de 25 à 44 ans, ayant des gains annuels réels d'au moins 10 000 \$ (en dollars de 2016) au cours de l'année précédant la perte d'emploi, et des gains positifs 5 ans après la perte d'emploi.

Source : Statistique Canada, Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

Références

Chan, W., R. et M. Frenette. 2011. « Les travailleurs mis à pied au cours des trois dernières récessions : Qui étaient-ils et quels résultats ont-ils obtenus? » Direction des études analytiques : documents de recherche, n° 337. Produit no 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Jacobson, L.S., R.J. Lalonde et D.G. Sullivan. 1993. « Earnings Losses of Displaced Workers ». *American Economic Review* 83 (4) : 685 à 709.

Morissette, R., X. Zhang et M. Frenette. 2007. « Les pertes de gains des travailleurs déplacés : données canadiennes d'une importante base de données sur les fermetures d'entreprises et les licenciements collectifs ». Direction des études analytiques : documents de recherche, no 291. Produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Morissette, R., H. Qiu et P.C.W. Chan. 2013. « The Risk and Cost of Job Loss in Canada, 1978-2008 ». *Canadian Journal of Economics* 46 (4) : 1480 à 1509.

Stephens, M. 2002. « Worker Displacement and the Added Worker Effect ». *Journal of Labor Economics* 20 (3) : 504 à 537.